

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 24 AOUT 2015 à 20h30

ELUS	Présents / Pouvoirs
M. ALLE Jean-Louis	présent
Mme BARNIER Gisèle	présent
M. BLANC David	présent
M. BRUNEL Didier	présent
Mme CAYROCHE Marie-Xristine	présent
M. CAYROCHE Pierre	présent
M. DELOR Jean-Luc	A donné pouvoir à M. Didier BRUNEL
M. GERVAIS Michel	présent
Mme JOURDAN-OSTY Florence	présent
Mme MEISSONNIER Céline	présent
M. PRUNET Arnaud	présent
Mme TEISSEDRE Murielle	présent
Mme VIGNOBOUL Cécile	présent
M. VIGOUROUX Didier	présent

#### DELIBERATIONS

##### 1) Régime indemnitaire des agents communaux

M. Le Maire rappelle au conseil municipal qu'il n'existe actuellement aucune délibération sur le régime indemnitaire et qu'il souhaite le mettre en place.

=> *Adopté à l'unanimité.*

##### 2) Ligne de crédit jusqu'à 250 000 euros

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal du retard pris dans le versement des subventions accordées dans le cadre de l'agrandissement de l'école publique communale.

Afin de maintenir une trésorerie permettant le règlement des factures et celui des salaires, il suggère d'envisager une éventuelle ligne de trésorerie et demande l'autorisation au Conseil Municipal de pouvoir contracter, si nécessaire, une ligne de trésorerie jusqu'à 250 000 €.

=> *Adopté à l'unanimité.*

### 3) Approbation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de l'eau potable

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

=> *Adopté à l'unanimité.*

### 4) Approbation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de l'assainissement

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

=> *Adopté à l'unanimité.*

### 5) Déclassement pour rétrocession de la parcelle AT 681 et AT 682 à M. et Mme CAYROCHE et Melle CAYROCHE

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande de M. Jean-Michel CAYROCHE et de Melle Laure CAYROCHE concernant la rétrocession des parcelles AT 681 et AT 682 afin de pouvoir créer un accès à leurs terrains respectifs.

M. le Maire précise que cette parcelle constitue un délaissé de voirie et a donc perdu son caractère de dépendance du domaine public routier, selon l'article L.112-8 du Code de la voirie routière. Elle peut donc tout à fait être rétrocédée à M. et Mme CAYROCHE ainsi qu'à Melle CAYROCHE, au prix d'un euro symbolique

=> *Adopté à l'unanimité. M. Pierre CAYROCHE ne participe pas au vote.*

### 6) Achat de parcelles

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'acquisition des parcelles cadastrées AY 538 d'une superficie de 0a 18 ca appartenant à Mme DELRIEU Chantal née BADAROUX au prix de 126 € et AY 540 d'une superficie de 0a 08 ca appartenant à Mme DELOR Agnès au prix de 56 €, la commune souhaitant les acquérir en vue de l'élargissement du chemin des Faïsses.

=> *Adopté à l'unanimité.*

## 7) Attribution du marché pour la construction de la salle intergénérationnelle

Monsieur le Maire rappelle le projet de construction d'une salle intergénérationnelle et socio-culturelle. Quarante-neuf offres ont été présentées pour les travaux qui se dérouleront en une seule tranche. Après avis de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 5 août 2015, les entreprises suivantes ont été retenues :

NUMERO DU LOT	LIBELLE	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT H.T.
1	TERRASSEMENT – VRD - ABORDS	SOMATRA	32 862,20€
2	GROS ŒUVRE	MATHIEU SARL	149 140,00€
3	CHARPENTE BOIS	MALIGES (31)	21 775,00€
4	COUVERTURE - ZINGUERIE	LOZERE CHARPENTE	39 014,40€
5	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM - SERRURERIE	IMBERT	55 663,00€
6	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	TEISSIER ROUQUET	14 285,60€
7	DOUBLAGES – CLOISONS SECHES - ISOLATION	DUARTE	33 188,80€
8	FAUX PLAFONDS DEMONTABLES	SNEB	4 545,75€
9	CARRELAGES – FAIENCES	ART BATIMENT	16 773,04€
10	ELECTRICITE	RODIER	28 419,42€
11	SANITAIRE – CHAUFFAGE GEOTHERMIE - VMC	ROCHER	75 356,85€
12	PEINTURES	LOZERE PEINTURE	3 010,59€
13	ENDUITS EXTERIEURS	VAZ RAVALEMENT	11 604,50€
14	CUISINE	EBENISTERIE LOZERIENNE	3 080,00€
15	NETTOYAGE	ABER PROPRETE	797,50€

Monsieur Le Maire propose d'approuver la décision de la commission d'appel d'offres.

=> *Adopté à l'unanimité.*

## 8) Budget Eau et Assainissement : Admission des créances en non-valeur

Suite à une demande de la Trésorerie Principale, M. le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'admettre en non-valeur des titres émis pour le budget Eau et Assainissement pour lesquels le comptable indique que le recouvrement n'a pas pu, à ce jour, être obtenu et que les montants sont inférieurs au seuil réglementaire des poursuites, soit 30 €.

Le montant total de ces admissions en non valeur s'élève à 46.23 € et sera inscrit à l'article 6541 du budget « Eau et assainissement ».

=> *Adopté à l'unanimité.*

## 9) Contrats territoriaux

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le Département de la Lozère a lancé une démarche de contractualisation avec les collectivités locales de son territoire.

Cette contractualisation déterminera en particulier les engagements d'interventions financières du Département de la Lozère sur les projets d'investissement portés par la collectivité sur la période 2015-2017.

Afin de rédiger ces contrats, la collectivité doit proposer les projets d'investissements qu'elle souhaite porter en maîtrise d'ouvrage et la demande de subvention au Département de la Lozère qui leur correspond, comme suit :

Nom du projet	Montant des travaux HT	Subvention du Département sollicitée	Date de réalisation
Extension Ecole publique communale	375 000 €	112 500 €	Terminé à fin août 2015
Programme Voirie SDEE 2016	30 000 €	12 000 €	Courant 2016
Programme Voirie SDEE 2017	30 000 €	12 000 €	Courant 2017
Aménagement de l'entrée d'ASPRES	40 000 €	14 000 €	
Salle intergénérationnelle	559 000 €	183 656 €	Automne 2015 à Automne 2016
Rénovation et réaménagement du stade	253 000 €	88 550 €	Courant 2017
Réalisation et régularisation du captage de Coulagnet	20 000 €	6 000 €	Automne 2016 à Printemps 2017
Mise en place d'un assainissement collectif au hameau de Coulagnet + réseau AEP	340 000 €	170 000 €	Automne 2016 à Printemps 2017
Rénovation du court de tennis	44 000 €	15 400 €	Courant 2017

=> *Adopté à l'unanimité.*

Séance levée à 23h25.